2 septembre 2021

L’honorable Marc Garneau

Ministre des Affaires étrangères

Bureau de la Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

J’ai appris de l’ACAT Canada que, dans son dernier rapport sur les Philippines en juin 2020, la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l’homme dénonce la violation systématique des droits humains. Elle recommande à l’État philippin de mettre un terme à cette escalade. La société civile s’est aussi mobilisée, comme en témoigne le second rapport de la ​​Commission internationale indépendante d’enquête sur les violations des droits de l’homme aux Philippines (Investigate PH) en juillet 2021. Ce rapport invite la communauté internationale à prendre toutes les mesures qui s’imposent à l’encontre du gouvernement Duterte.

Depuis l’opération antidrogue orchestrée par le président, la violence s’est généralisée aux Philippines. L’adoption d’une loi antiterroriste en juillet 2020 a répandu un climat de terreur dans tout le pays. Comme pour la lutte contre les drogues, les policiers sont désormais encouragés à tuer tous les dissidents politiques qualifiés de communistes par le gouvernement philippin. Campagnes d’intimidation, menaces, représailles, arrestations arbitraires, fouilles illégales, exécutions extrajudiciaires font partie du quotidien de ces femmes et de ces hommes qui combattent les politiques liberticides et dictatoriales du gouvernement.

Le Canada, qui entretient de bonnes relations avec les Philippines, ne s’est pas prononcé sur le contexte alarmant dans ce pays. Il s’est néanmoins inquiété de la situation des droits de la personne au Bélarus et n’a pas hésité à faire des recommandations. Comme le Parlement européen a pu le faire dans une résolution d’avril 2018, il est temps que le Canada prenne lui aussi position sur l’effondrement de la démocratie aux Philippines.

Dans le sillage de KAIROS – large réseau d’organismes canadiens –, qui a invité ses membres à interpeller le gouvernement canadien pour mettre fin aux assassinats commandités par l’État et aux violations des droits humains aux Philippines, je vous invite, Monsieur le Ministre, à étudier la possibilité de faire des recommandations à l’égard du gouvernement philippin afin que celui-ci prenne des mesures immédiates pour :

* empêcher toutes les tortures et tous les actes et châtiments cruels, inhumains et dégradants ;
* permettre aux défenseurs des droits humains de travailler sans craindre d’être détenus ou de subir des restrictions excessives ;
* éviter la réintroduction de la peine capitale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

Signature Nom Adresse